

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 15 janvier 2024



A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2024 - EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET
Délibération se substituant à la Délibération n° CD_20240115_003
suite à une erreur matérielle relevée dans l'article unique
(294.071.621 € au lieu de 293.719.667 € en mouvements réels
et 332.435.544 € au lieu de 332.123.775 € en mouvements budgétaires)

Mme MERIAUDEAU, Rapporteur.-

Lors de la Commission de l'Action Sociale et des Solidarités Humaines, il a été proposé d'accorder 6.185 € de subventions supplémentaires en faveur des associations à vocation sanitaire et sociale et à vocation civique.

Par ailleurs, notre Commission de l'Education et des Transports a inscrit une autorisation d'engagement de 18.900 € et des crédits de paiement de 9.000 € au titre de la subvention accordée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire pour le projet d'orientation en faveur des collégiens.

De plus, la Commission de l'Attractivité, du Tourisme, de la Culture et de l'Environnement a proposé :

- d'inscrire 36.769 € en autorisations de programme et crédits de paiement au bénéfice du Syndicat Mixte du Château de Valençay pour les études et travaux liés à divers éléments extérieurs et pour la restauration de mobilier ;

- d'attribuer une subvention de 17.348,50 € au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Indre pour la mise en place de l'itinéraire touristique "le GR 100 - les chemins de la guerre de Cent ans".

Enfin, lors de la Commission de la Jeunesse et des Sports, une autorisation de programme complémentaire de 300.000 € et des crédits de paiement équivalents ont été inscrits au titre de la subvention accordée à la Ville de Châteauroux pour les travaux de rénovation des façades du parking Diderot en vue de l'embellissement de l'espace public dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par l'emprunt et nécessitent de modifier le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Ainsi, l'équilibre du budget est porté à 294.071.621 € en mouvements réels et à 332.435.544 € en mouvements budgétaires confortant les engagements pris par notre Département et amplifiant les efforts de notre collectivité en faveur des solidarités humaines et territoriales.

Le montant des autorisations de Programme atteint 43.491.179 € et celui des autorisations d'engagement 2.223.614 €.

M. CARANTON, Président de la Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

Ce Budget Primitif 2024 traduit une double priorité.

Il consacre une place prépondérante aux dépenses relatives à nos missions de solidarités humaines continuellement en hausse pour soutenir et accompagner tous les Indriens en situation de fragilité à tous les âges de la vie.

Il traduit également la poursuite d'une politique offensive et ambitieuse en matière d'investissements en faveur de l'aménagement et de l'attractivité de notre territoire en intégrant la trajectoire d'adaptation au changement climatique.

Avec une politique d'investissement en forte hausse, le Département fait preuve de détermination et de volontarisme pour soutenir les jeunes, accompagner l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés.

La COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TRRITORIALE donne un avis majoritairement favorable et propose d'adopter la délibération qui nous est soumise, dont l'article unique et modifié comme suit :

"Le Budget Primitif de l'exercice 2024 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de 294.071.621 € en mouvements réels et à la somme de 332.435.544 € en mouvements budgétaires".

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240115 064

**BUDGET PRIMITIF 2024 - EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET
Délibération se substituant à la Délibération n° CD_20240115_003
suite à une erreur matérielle relevée dans l'article unique
(294.071.621 € au lieu de 293.719.667 € en mouvements réels
et 332.435.544 € au lieu de 332.123.775 € en mouvements budgétaires)**

Quorum : 14

Absent(s) : 0

Mandataire(s) : 1

François AVISSEAU donne mandat à Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Pour : 22

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET,

Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU,
Christian ROBERT, Nolwenn LEROY

Contre : 0

Abstention(s) : 4

Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

DECIDE :

Article unique. - Le Budget Primitif de l'exercice 2024 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de **294.071.621 €** en mouvements réels et à la somme de **332.435.544 €** en mouvements budgétaires.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

3 0 JAN. 2024



**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET